

Privilège—M. Lawrence

A mon avis, ce qui s'est passé jusqu'ici est tout à fait déplorable. D'abord, il y a le rapport MacKenzie de 1969 qui n'a jamais été appliqué. Il y a les directives données en 1970 par le premier ministre actuel. Il y a l'établissement de la Commission McDonald. La Commission a tenu des audiences à huis clos. Nous ne savons pas encore ce qu'elle a découvert jusqu'ici. Nous ne le saurons peut-être jamais. Si j'ai bien compris, la Commission fera rapport au gouvernement et non au Parlement ou au peuple Canadien. Ce sera donc assez facile d'abrèger le rapport de la Commission McDonald comme on l'a fait dans le cas du rapport MacKenzie et peut-être de ne pas exposer tous les faits.

Il y a aussi le fait qu'on a mis fin de propos délibéré à l'enquête Keable au Québec. Je sais que cela s'est fait pour des motifs constitutionnels. Je sais que cela s'est fait à cause de problèmes de juridiction, mais il est incontestable qu'on a mis fin à l'enquête Keable à l'instigation du gouvernement. Il y a eu un bill à ce sujet au cours de la dernière session. Ce bill aurait donné lieu à un débat, mais il n'a pas été étudié. Autant que je sache, le gouvernement ne compte pas présenter ce bill de nouveau pendant la session en cours, mais le vice-premier ministre (M. MacEachen) me le dira certainement si je me trompe.

A mon avis, si le gouvernement n'accepte pas cette motion et n'autorise pas le renvoi de cette question extrêmement importante au comité permanent des privilèges et élections, cela fera une parodie des traditions, de l'histoire et des fonctions de la Chambre.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, il importe à mon avis de ne pas trop s'attarder sur le bien-fondé de cette motion vu que la décision de Votre Honneur indique clairement que, de prime abord, l'affaire paraît fondée. De toute évidence, le seul endroit propice à établir s'il y a atteinte aux privilèges, c'est le comité.

● (1602)

Mon but est d'inciter les ministériels présents à y songer sérieusement avant de s'opposer à nouveau à une décision où l'Orateur conclut qu'il y a présomptions suffisantes. Le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a rappelé que depuis 1965 il n'était arrivé qu'une seule fois qu'un gouvernement majoritaire ne tienne pas compte de la décision de l'Orateur et refuse à un député dont les droits semblaient à première vue avoir été bafoués, de poursuivre la défense de sa cause. On s'en souvient peut-être, car il s'agissait d'une déclaration faite sous serment par un certain M. Warren Hart qui disait avoir été employé de la GRC et qu'à ce titre on lui avait ordonné d'enregistrer les conversations de l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) qui était alors solliciteur général, et d'enregistrer aussi, ce qu'il a fait, les conversations du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). La version fournie par le solliciteur général contredit le témoignage de M. Warren Hart.

[M. Lawrence.]

Votre Honneur a décidé à cette occasion qu'il y avait matière à question de privilège. Pour éviter que M. Warren Hart vienne témoigner devant un comité, le gouvernement décida de la démarche suivantes: «Nous ne nous laisserons pas embarrasser. La chose est tellement importante que nous n'aurons recours à aucun expédient politique, nous allons simplement passer outre à la décision de l'Orateur».

Si la Chambre tient à se montrer à la hauteur de sa réputation, elle devrait respecter les décisions de ce genre et aussi faire en sorte que ce soit une enquête sérieuse. Notre système de comités est lamentable. S'il est une chose dont la population commence à en avoir assez, c'est l'amateurisme de notre système de comités. Il faut voir comment les comités fonctionnent aux États-Unis. Ils font un travail sérieux, avec l'aide de conseillers.

Le député de Northumberland-Durham a suggéré des moyens de mener à bien cette enquête et je suis parfaitement d'accord avec lui. Nous savons tous très bien comment les choses se passent en comité. En premier lieu, il est essentiel d'avoir recours à des avocats. Il est assez gênant—et en cela je suis aussi coupable que n'importe qui—de voir comment certains députés se comportent devant les comités. Il est regrettable qu'on invite parfois le public à ces réunions car nous gaspillons les deniers publics faute de planifier notre emploi du temps et de consulter des juristes afin de poser des questions vraiment pertinentes.

J'espère que la Chambre décidera aujourd'hui de renvoyer la question au comité. Si, par hasard les ministériels estimaient, encore une fois, ne pas pouvoir donner leur accord à la décision de M. l'Orateur, j'espère qu'ils réfléchiront aux conséquences de leur geste, car cela devient une habitude, et une fois de plus, pour une question aussi importante que les privilèges de nos électeurs—ce ne sont vraiment pas les privilèges du député qui sont en jeu, mais ceux de ses électeurs—le gouvernement traite l'Orateur de façon très cavalière. Votre Honneur ne pourra plus jouer son rôle.

L'Orateur devra songer sérieusement à démissionner car le gouvernement ne manquera pas une occasion de lui faire perdre la face. Comme il a l'avantage numérique, il n'y aura plus d'objectivité possible dans cette Chambre.

Si je proteste, c'est parce qu'à mon avis, le gouvernement voudra voter contre cette motion, juste pour avoir le dessus, et s'il conteste une fois de plus la décision de l'Orateur, le Parlement verra encore sa crédibilité s'effriter. J'aimerais vous citer un extrait du *hansard* du 9 mars. Au sujet du cas du député de Nickel Belt, j'estime que Votre Honneur a pris une très bonne décision. Voici ce que vous avez déclaré:

... la présidence ne doit pas empêcher la Chambre de discuter de question dont il est permis de croire qu'elles sont presque des questions de fond.

Le problème c'est que le gouvernement ne fait rien pour empêcher ce genre de chose. A mon avis, la position qu'à adopté le gouvernement dans le cas du député de Nickel Belt a fait beaucoup de tort à la Chambre, aux traditions parlementaires et confirme en tout cas que le gouvernement actuel ne respecte pas vraiment cette institution.